

Québec, le 12 décembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question du député de Jacques-Cartier, monsieur Gregory Kelley, portant sur les négociations de l'Entente de services encadrant l'accès privilégié à l'utilisation de dix lits de l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) dédiés à des anciens combattants. Je vous informe que nous avons mis fin aux négociations en raison du refus du gouvernement fédéral de payer entièrement le coût de l'hébergement pour cette nouvelle cohorte d'anciens combattants. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de contexte et une explication sur les raisons qui ont mené à la fin des négociations.

D'une part, une entente a été convenue entre le gouvernement du Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC) afin d'accorder la cession, au 1^{er} avril 2016, de l'HSA au réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Plus précisément, l'HSA devenait une installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal). Cette entente demeure en vigueur jusqu'à la date de décès du dernier ancien combattant admissible (Deuxième guerre mondiale + Guerre de Corée). Dans le cadre des obligations des parties, elle prévoit notamment le niveau de soins et de services requis pour les anciens combattants (qui est supérieur à ce qui est offert à la population québécoise), l'admission prioritaire d'anciens combattants admissibles selon une liste fournie régulièrement par le gouvernement fédéral, l'accès aux représentants du gouvernement canadien, la mise en place d'un comité de transition pour une durée de trois ans qui a pour mandat entre autres l'accès prioritaire, ainsi que les modalités relatives aux ressources humaines. En vertu de cette entente, Anciens combattants Canada (ACC) assume tous les coûts pour les services offerts à ces anciens combattants.

... 2

D'autre part, en décembre 2017, ACC a demandé officiellement au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal de convenir d'une entente particulière pour l'accès privilégié d'une nouvelle cohorte d'anciens combattants, comme celle conclue à l'automne 2017 avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (le Centre Paul-Triquet). Il est à noter que l'entente actuelle pour l'HSA ne prévoit pas l'ajout d'une nouvelle cohorte d'anciens combattants. Par conséquent, une nouvelle entente devrait être signée, comme celle pour le Centre Paul-Triquet.

Il y a eu des négociations entre décembre 2017 et août 2019. Toutefois, un enjeu intergouvernemental est demeuré problématique, c'est-à-dire le refus du gouvernement fédéral de payer entièrement le coût de l'hébergement pour cette nouvelle cohorte d'anciens combattants. Il s'agit d'un précédent en termes d'accès prioritaire pour une clientèle fédérale, sans que les services soient entièrement déboursés par le gouvernement fédéral. Que ce soit avec l'Entente HSA ou l'Entente avec le Centre Paul-Triquet, le Québec accepte le principe de fournir un accès prioritaire à une clientèle fédérale, dans ce cas les anciens combattants, dans la mesure où le gouvernement fédéral accepte de payer pour l'ensemble des services dispensés à sa clientèle.

Pour conclure, nous ne pourrions pas redémarrer des négociations aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'acceptera pas de payer l'entièreté des coûts pour cette clientèle. Il s'agit d'une question d'équité envers la population québécoise. De plus, il est important au niveau intergouvernemental de ne pas créer de précédent que le gouvernement fédéral pourrait utiliser avec d'autres clientèles (militaires, détenus dans les pénitenciers fédéraux, demandeurs d'asile et autochtones non conventionnés).

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-02142-01